Grenoble (38) : arrêté avec deux cocktails Molotov dans son sac, il échappe à la prison ferme

10/11/2026 à 8h00

Un jeune homme de 26 ans a été condamné à dix mois de prison avec sursis après avoir été interpellé à Grenoble (Isère) avec deux cocktails Molotov dans son sac, rapporte *Le Dauphiné libéré* le 9 novembre 2026.

L’interpellation est survenue dans le contexte d’une manifestation. La présence des deux engins incendiaires a conduit à des poursuites judiciaires, puis à cette condamnation.

Les informations disponibles ne permettent pas d’affirmer que les cocktails Molotov ont été utilisés ou lancés. La peine prononcée est assortie du sursis : il ne s’agit donc pas de dix mois de prison ferme.

Source : Le Dauphiné libéré, 9 novembre 2026.